

ARRETE N° 22-014

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Objet : Composition de la Commission administrative paritaire de catégorie C

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 89.229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 95.1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu la délibération n°22-2020 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion en date du 10 septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n°20-086 du Centre Départemental de Gestion portant composition de la Commission administrative paritaire de catégorie C du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ;

Vu la délibération n°03-2021 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion en date du 14 janvier 2021, désignant les représentants de collectivités et établissements appelés à siéger au sein des commissions administratives paritaires ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission administrative paritaire de catégorie C du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est composée, pour les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, ainsi qu'il suit :

Groupe hiérarchique supérieur C2 :

Membres titulaires

MARTELLIERE Éric
Maire-Adjoint de LE CONTROIS EN SOLOGNE
Maire Délégué de FOUGERES-SUR-BIEVRE

DEZELU Jean-Michel
Président du SMICTOM de Sologne

NAUCHE Cécilia
Maire d'HOUSSAY

HEITZ Didier
Maire de SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE

GOINEAU Annick
Maire de MAREUIL SUR CHER

Membres suppléants

ROUSSEAU Carole
Maire de MEUSNES

AVRIL Alexandre
Maire de SALBRIS

PLAT Françoise
Maire de SEIGY

BORDE François
Maire de LA CHAPELLE VENDOMOISE

GAUTHIER Michèle
Maire-Adjointe de SELLES-SUR-CHER

Groupe hiérarchique de base C1 :

Membres titulaires

DEBUIGNE Joël
Maire de HUISSEAU-SUR-COSSON

ROGER Nicole
Vice-Présidente de la Communauté de Communes
du ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS

ANTOINE Nelly
Maire-Adjointe de VILLEFRANCHE-SUR-CHER

Membres suppléants

PICARD Pascal
Maire de MUR DE SOLOGNE

BARRÉ Annick
Maire-Adjointe de CELLETTES

ROUSSELET Audrey
Maire-Adjointe de VINEUIL

ARTICLE 2 : La Commission administrative paritaire de catégorie C du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ainsi qu'il suit, pour les représentants du personnel, reste composée :

Groupe hiérarchique supérieur C2 :

Membres titulaires

NEVEJANS Alexandre

Selles-sur-Cher
CFDT

DUTERCQ Christian

Salbris
CFDT

BOTHEREAU Christophe

Neung sur Beuvron
CFDT

BOULBEN Laurence

Vineuil
CFDT

KABELITZ Eva

Lestiu
CGT

Membres suppléants

BOUSSET Karine

Autainville
CFDT

PIOU Muriel

Saint-Laurent-Nouan
CFDT

BAUDET Véronique

CA Territoires Vendômois
CFDT

PALLIN Yvonne

CIAS – Vendôme
CFDT

CHAUDE Delphine

Cellettes
CGT

Groupe hiérarchique de base C1 :

Membres titulaires

SAUSSET Frédérique

Romorantin-Lanthenay
CFDT

OBIN Mickaël

Romorantin-Lanthenay
CFDT

RIVIERE Nicolas

CA Territoires Vendômois
CGT

Membres suppléants

HESNAULT Séverine

CCAS Saint-Ouen
CFDT

DE BARROS FERREIRA Sylvie

Thésée
CFDT

BASTIDE Corinne

Valencisse
CGT

ARTICLE 3 : La Commission Administrative Paritaire, de catégorie C du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher est présidée par le Président du Centre Départemental de Gestion : Monsieur Éric MARTELLIERE. En son absence ou en cas d'empêchement, la Présidence sera assurée par un élu dans l'ordre du tableau fixée à l'article 1.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor
le 08 mars 2022

LE PRESIDENT,

Éric MARTELLIERE

